

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 38^e année – N° 41 – Mercredi 23 novembre 2016

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Erratum – Journal officiel N° 40

Suite à une erreur d'impression imputable à l'imprimerie, nous précisons que le Journal officiel N° 40 est daté du **16 novembre 2016** et non du 13 janvier 2016, comme indiqué en haut des **pages impaires** dudit journal.

lières (permis de construire, inscription au registre foncier, etc.), pourront profiter du même régime que les restaurateurs et bénéficier de la nuit libre du 31 décembre 2016 au 1^{er} janvier 2017 pour leur manifestation.

2. Il ne sera perçu aucune taxe pour le dépassement de l'heure légale.

Delémont, le 23 novembre 2016

Le ministre: Jacques Gerber

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'État

Erratum

Octroi d'une concession

Une erreur s'est glissée dans la publication du texte susmentionné, parue dans le Journal officiel N° 40 du 16 novembre 2016, page 794.

La teneur exacte est la suivante:

Par arrêté, le Gouvernement a rejeté les oppositions et octroyé une concession d'eau d'usage pour une pisciculture (N° SO-Usu-10) pour une période de 35 ans à Pisciculture Choulat SA, sur la « Sorne » à **Courtételle** (et non Delémont).

L'arrêté d'octroi de la concession peut être consulté auprès de la Chancellerie d'État ou de l'Office de l'environnement.

Delémont, le 23 novembre 2016

La Chancellerie d'État

Département de l'économie et de la santé

Avis aux organisateurs de soirées dansantes et de divertissements – Nuit libre pour le réveillon de Saint-Sylvestre 2016

En application de l'article 66, alinéa 3 de la loi du 18 mars 1998 sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques, le Département de l'économie et de la Santé décide:

1. Les organisateurs de soirées dansantes et de divertissements, au bénéfice des autorisations nécessaires et sous réserve de conditions particu-

Publications des autorités communales et bourgeoises

Boécourt

Assemblée communale ordinaire, lundi 12 décembre 2016, à 20 h, à la halle des fêtes

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée;
3. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales s'y rapportant; discuter et approuver le budget 2017;
4. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués et voter le crédit de Fr. 224'250 à financer par prélèvement dans le fond, pour le renouvellement du parc informatique de l'école secondaire de la Haute-Sorne;
5. Prendre connaissance du projet de déchèterie régionale. Approuver le crédit de 4 millions de francs destiné à sa réalisation et autoriser le comité du SEOD à réaliser le projet définitif, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir, et donner compétence au comité pour contracter un emprunt et le consolider;
6. Sous réserve de l'acceptation du point 5, discuter et décider de l'adhésion de la commune au projet de déchèterie régionale;
7. Divers

Les Bois

Assemblée de la 2^e Section des Bois, vendredi 16 décembre 2016, à 20 h 30, au local de la Bourgeoisie sis au Cerneux-Godat

Ordre du Jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approuver le budget 2017 et les différentes taxes 2017
3. Augmenter la compétence financière du Conseil de Fr. 2000.- à Fr. 10'000.- par sujet
4. Achat d'un patrimoine forestier d'environ 17 hectares
5. Remise en état du garage de la ferme des Prés-Derrières
6. Divers et imprévus

Corporation de la 2^e Section
La secrétaire: Nadia Godat

Les Bois

Modification de la réglementation locale du trafic sur route communale

Vu la décision du Conseil général du 22 février 2016, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement les restrictions suivantes:

– Rue du Doubs et Route de Biaufond

Modification de la signalisation:

Les signaux OSR 2.01 « Interdiction générale de circuler dans les deux sens » placés à la bretelle Sud du rond-point de la Rue du Doubs, parcelle N°1193, à la Rue du Doubs N°5, parcelle N°1100 et à la Route de

Biaufond N° 14, parcelle N°1098 sont remplacés par les signaux? OSR 2.14 « Interdiction de circuler aux voitures automobiles, motocycles et cyclomoteurs dans les 2 sens » avec indication complémentaire « Riverains autorisés »

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Les Bois, le 16 novembre 2016

Le Conseil communal

Les Bois

Convocation au Conseil général, lundi 12 décembre 2016, à 20 h, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24.10.2016
3. Communications
4. Questions orales
5. Discuter et approuver un crédit d'étude de Fr. 315'000.00 destiné au financement des honoraires d'architectes et ceux des ingénieurs pour le nouveau projet Espace communal Les Bois ainsi que son financement
6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 71'000.00 destiné au remplacement de 5 tableaux noirs dans les classes 3P à 8P de l'école primaire par des tableaux multimédia ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
7. Budget 2017
a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2017
c) Donner connaissance du budget des investissements 2017
8. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M^{me} Ricciardi Stefania et fixer la finance d'admission
9. Traitement de la motion de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) intitulée: « 10% pour réaliser la mise en conformité de l'écoulement des eaux »
10. Traitement de la motion de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) intitulée: « Sécurisons l'ensemble du village »
11. Traitement de la motion de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) intitulée: « Aide au développement »
12. a) Élection du Président du Conseil général
b) Élection du premier vice-président du Conseil général
c) Élection du second vice-président du Conseil général
d) Élection de deux scrutateurs.

Au nom du Conseil général

Le président: Martial Farine

Bourrignon

Assemblée bourgeoise, mardi 13 décembre 2016, à 20 h 15, à la salle communale, 1^{er} étage de l'école

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter le budget 2017
3. Divers

Le Conseil bourgeois

Les Breuleux

Assemblée communale, mardi 13 décembre 2016, à 20 h, à la salle de spectacles

Ordre du jour:

1. Décider de l'affectation du fonds de chômage de Fr. 235'239.50.– conformément à la décision de l'Assemblée communale du 17.12.2002 selon les propositions de répartition suivantes:
 - a) Fr. 90'000.– pour le financement partiel du réaménagement de la place du village située à la rue des Esserts (sous réserve du point « 2 I » ci-après).
 - b) Fr. 100'000.– afin d'encourager la réinsertion professionnelle de pères ou de mères inactif(ve)s depuis quelques années suite à la naissance d'un enfant ou de personnes s'étant consacrées à l'éducation d'un ou de proche(s) souffrant d'un handicap.
 - c) Fr. 45'239.50.– pour l'achat d'actions Adapart (pour Fr. 20'000.–) et pour une étude concernant la réalisation d'appartements adaptés (pour Fr. 25'239.50.–) sur la parcelle N° 1154.
2. Budget communal 2017:
 - a) Fixer la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités;
 - b) Adopter le budget de fonctionnement;
 - c) Budget d'investissement:
Voter les crédits ci-dessous:
 - I) Fr. 439'000.– pour le réaménagement de la place du village située à la rue des Esserts; financement par prélèvement sur le fonds de chômage (sous réserve de l'acceptation du point « 1 a »), recettes courantes, provisions et emprunt; compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt puis de le consolider.
 - II) Fr. 149'000.– pour l'achat de tableaux multimédias dans 9 classes de l'école primaire; financement par recettes courantes sur une durée de plusieurs années.
 - III) Fr. 115'000.– pour la déviation de canalisations dans le bas du village; financement par le fonds « Canalisations ».
3. Prendre connaissance et adopter le nouveau règlement communal concernant le subventionnement de la réinsertion professionnelle (sous réserve de l'acceptation du point « 1 b »).
4. Ratifier la demande privée de M. et M^{me} Edouard et Mirlinda Donzé concernant l'extension de la zone à bâtir du plan d'aménagement local par la mise en zone constructible de la parcelle N° 2186, env. 737 m², compensés par une restitution à la zone agricole d'une portion de la parcelle N° 118, propriété de M. Blaise Wermeille.
5. Accepter l'achat de gré à gré de la parcelle N° 1485 d'une surface de 799 m², pour un montant de Fr. 29'925.–, suite à la faillite de De Sousa Agostinho Sàrl; financement par le fonds « Terrains ».
6. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Matthieu Pin et ses enfants Marion et Camille, ressortissants français, domiciliés aux Breuleux.
7. Divers

Le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Cornol

Assemblée communale ordinaire, jeudi 15 décembre 2016, à 20 h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2016.
2. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte de Cornol.
3. Discuter et voter le budget de fonctionnement 2017, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les autres taxes communales.
4. Prendre connaissance du budget d'investissement 2017 et voter les crédits nécessaires à prélever sur les fonds, soit
 - a) un montant de Fr. 45'000.– pour la suite de l'éclairage LED sur les routes secondaires.
 - b) un montant de Fr. 105'000.– pour la remise aux normes de la scène de la halle de gymnastique.
5. Divers

Le règlement mentionné sous le chiffre 2 est déposé publiquement au secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal. Le document est également disponible sur le site internet www.cornol.ch.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.cornol.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le budget de fonctionnement et le budget d'investissement peuvent être consultés au secrétariat communal ou sur le site internet www.cornol.ch.

Cornol, le 15 novembre 2016

Le Conseil communal

Courchavon

Assemblée communale ordinaire, jeudi 15 décembre 2016, à 20 h, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Présentation et adoption du budget 2017 ainsi que les taxes y relatives;
3. Décider de la modification de l'art. 35 du règlement communal d'organisation et de l'art. 29 du règlement sur les élections communales;
4. Divers

Les règlements communaux mentionnés sur le point 3 sont à disposition et peuvent être consultés au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale.

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Courgenay**Assemblée communale ordinaire,
lundi 19 décembre 2016, à 20 h,
au Centre paroissial et culturel**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10.10.2016
2. Discuter et voter le budget 2017 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales
3. Information relative au projet de modification du règlement communal sur les constructions – Introduction de l'indice d'utilisation du sol minimum de 0.25 pour la zone d'habitation A (Zone HA)
4. Divers

Au nom du Conseil communal
Le maire: D. Jolissaint
La secrétaire: V. Metafuni

Courrendlin**Assemblée municipale ordinaire,
lundi 12 décembre 2016, à 19 h 45,
à la halle de gymnastique**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal suivantes:
 - a. M^{me} Nunes Fernandes Catia Marina et ses enfants Fernandes da Cruz David Jorge et Leandro Miguel
 - b. M. Magalhaes da Silva Fernando Maciel
3. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2017, la quotité d'impôts et les taxes communales.
4. Discuter et voter les crédits dans le cadre du budget d'investissement et donner compétence au Conseil communal pour les consolider:

Écoles

- Acquisition matériel informatique (école primaire) et remise à niveau du réseau wifi
Financement: par recettes courantes Fr. 57'000.00
- Acquisition matériel informatique (école secondaire)
Financement: par recettes courantes Fr. 70'000.00

Urbanisme et bâtiments

- Réfection de l'école enfantine (isolation du bâtiment, entretien des fenêtres)
Financement: par recettes courantes Fr. 35'000.00
- Ancienne halle de gymnastique (assainissement scène et peinture de la salle)
Financement: par voie d'emprunt Fr. 160'000.00
- Acquisition d'un studio à la route de Châtillon 10
Financement: par voie d'emprunt Fr. 215'000.00

Travaux publics

- Achat d'une voiture électrique à l'usage des services communaux
Financement: par recettes courantes Fr. 25'000.00

Transports et énergie

- Réfection de la rue des Prés
Financement par voie d'emprunt Fr. 320'000.00

Administration

- Remplacement du logiciel informatique et acquisition de matériel
Financement: par recettes courantes Fr. 90'000.00
- 5. Prendre connaissance des modifications du plan de zones suivantes:
 - a. Rue de la Gare: parcelles feuillet 0095 et 1390
 - b. Route de Châtillon: parcelles feuillet 1060 et 1428
 - c. Rue de la Quère: parcelle feuillet 0170 – Tennis-Club
- 6. Informations communales.
- 7. Divers.

Le Conseil communal

Informations:

- Le procès-verbal de la dernière assemblée municipale est déposé publiquement au secrétariat communal.

Les documents précités sont également disponibles sur le site Internet communal, www.courrendlin.ch.

Courroux**Assemblée communale, lundi 12 décembre 2016,
à 20 h, au Centre Trait d'Union, rue du 23-Juin 37
à Courroux**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 septembre 2016.
2. Présentation du dossier de modification du plan spécial de la zone innodel pour l'adapter à son développement.
3. Présentation du dossier de modification du plan spécial du centre sportif «Bellevie» pour sortir l'espace réservé aux mesures écologiques de l'A16 et y adjoindre une extension compensatoire de la zone de sports et de loisirs.
4. Se prononcer sur la demande de naturalisation de M^{me} Anna Rita Imperiale et de ses filles Luana et Milena, toutes trois d'origine italienne.
5. Prendre connaissance du décompte de la réfection des salles d'économie familiale de l'école secondaire du Val Terbi et consolider le crédit de Fr. 235'000.— décidé en assemblée du 26 septembre 2016.
6. Discuter et approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2017 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes diverses.
7. Divers

Le procès-verbal est en lecture libre sur le site internet www.courroux.ch et il peut, ainsi que les documents relatifs aux points de l'ordre du jour, être consulté au secrétariat communal.

Courroux, le 23 novembre 2016

Le Conseil communal

Courtedoux**Assemblée communale ordinaire du budget,
jeudi 15 décembre 2016, à 20 h,
à la halle de gymnastique**

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 30.06.2016.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2017, ainsi que la quotité et les taxes y relatives.
3. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Courtedoux, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal

Delémont**Réglementation de trafic**

Vu la décision du Conseil communal du 21 novembre 2016, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivant en ville de Delémont:

Stationnement

- Place de l'Étang – sur le parking
- Place de la Foire – sur 2 places existantes au nord du bâtiment N° 1
- Rue de la Blancherie – sur le parking du Centre sportif
- Rue de la Jeunesse – sur le parking ouest de la patinoire
- Rue de l'Avenir – au nord du bâtiment N° 2
- Rue Emile-Boéchat – sur le parking communal vers la Croisée des loisirs

Pose de signaux OSR 2.50 « Interdiction de parquer » avec plaque complémentaire « Emplacement strictement réservé à la charge électrique des véhicules. Durée de recharge max. 4 h. » et marquages en jaune.

Rue du Temple - Ouest

Modification de deux places de stationnement existantes en zone bleue par deux places de stationnement en jaune avec nouveau marquage et texte complémentaire « Réservée UETP ».

Signalisation existante

Suppression de la signalisation existante contraire à la présente publication.

Le plan N° UE-STA-074.DWG sur lequel figurent les modifications des places de stationnement fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal de Delémont

Delémont**Réglementation de trafic**

Vu la décision du Conseil communal du 21 novembre 2016, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivant en ville de Delémont:

Stationnement**Rue de l'Hôpital en face du bâtiment N° 46**

Modification de deux places de stationnement existantes par une place de stationnement en jaune.

Pose de signaux OSR 2.50 « Interdiction de parquer » avec plaque complémentaire « Emplacement réservé au bus du Centre de jour « Sur La Doux » » et marquage en jaune.

Signalisation existante

Suppression de la signalisation existante contraire à la présente publication.

Le plan N° UE-STA-077.DWG sur lequel figurent les modifications des places de stationnement fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal de Delémont

Delémont**Réglementation de trafic**

Vu la décision du Conseil communal du 21 novembre 2016, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivant en ville de Delémont:

Stationnement

- Place de l'Étang – sur le parking
- Faubourg des Capucins – nord
- Rue Emile-Boéchat – place du comptoir

Modification de places de stationnement existantes en places réservées aux taxis

Pose de signaux OSR 2.50 « Interdiction de parquer » avec plaque complémentaire « Exceptés TAXIS » et marquages en jaune.

Signalisation existante

Suppression de la signalisation existante contraire à la présente publication.

Le plan N° UE-STA- 076.DWG sur lequel figurent les modifications des places de stationnement fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal de Delémont

Delémont

Réglementation de trafic

Vu sa décision du 21 novembre 2016, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service des infrastructures, le Conseil communal publie la réglementation de trafic suivante:

Carrefour rue du Temple / rue des Bains

Rue du Temple

- OSR 2.37 « Obliquer à droite » avec plaque complémentaire « Excepté cycles »
- Suppression de 2 places de parc

Rue des Bains

- OSR 2.43 « Interdiction d'obliquer à gauche » avec plaque complémentaire « Excepté cycles »
- OSR 2.50 « Stationnement interdit » avec plaque complémentaire « Des deux côtés de la chaussée »
- OSR 2.49 « Interdiction de s'arrêter » avec plaque complémentaire « Des deux côtés de la chaussée »
- Suppression de 4 places de parc

Route de Bâle

- Suppression de 5 places de parc

Le plan de marquage et de signalisation N° UE-MOD-MOC-019, sur lequel figure la position des signaux, fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal de Delémont

Delémont

Réglementation de trafic

Vu sa décision du 21 novembre 2016, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service des infrastructures, le Conseil communal publie la réglementation de trafic suivante:

Rue de l'Orphelinat

Mise en zone 30 de la rue avec pose des signaux suivants:

- OSR 2.59.1 « Signal zone 30 »
- OSR 2.59.2 « Signal fin de zone 30 »

Chemin des Fontaines

Mise en zone 30 de la rue avec pose des signaux suivants:

- OSR 2.59.1 « Signal zone 30 »
- OSR 2.59.2 « Signal fin de zone 30 »

La limitation à 30 km/h et la priorité de droite seront en vigueur à l'intérieur de la zone 30 dans toutes les rues ci-dessus.

Le plan de signalisation N° UE-MOD-Z30-009, sur lequel figure la position des signaux, fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal de Delémont

Delémont

Approbation de la mensuration officielle

La section du cadastre et de la géoinformation du Service du développement territorial a approuvé, par décision du 14 novembre 2016, la mensuration officielle de Delémont, lots 12A et 16A.

Les plans peuvent être consultés sur le géoportail cantonal. Pour ceux qui ne disposent pas d'internet, les données de la Mensuration peuvent être consultées au secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la Ville de Delémont, route de Bâle 1 (par ordinateur) ou chez le géomètre conservateur Manuel Lachat, c/o Sitadel Sàrl, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Delémont, le 23 novembre 2016

Le Conseil communal de Delémont

Develier

Assemblée communale ordinaire, lundi 19 décembre 2016, à 19 h 30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Église 8

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 24 octobre 2016 publié sur le site internet de la Commune;
2. Approuver le règlement sur les traitements des membres des autorités communales;
3. Discuter et voter les budgets 2017, fixer les éléments de base;
4. Information sur le Projet d'agglomération de 3^e génération dans le cadre de l'Agglomération de Delémont
5. Divers.

Dépôt public

Le règlement sur les traitements des membres des Autorités communales est déposé publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale du 19 décembre 2016, c'est-à-dire du 29 novembre 2016 au 10 janvier 2017, au secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Develier, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal

Les Genevez**Assemblée bourgeoise, mardi 13 décembre 2016, à 20 h 15, à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise
2. Nommer le président et le vice-président de l'assemblée bourgeoise
3. Information concernant l'achat d'une portion de terrain d'environ 22 m² au prix de Fr. 25.-/m² à M. André Humair
4. Divers et imprévus

Assemblée communale ordinaire, mardi 13 décembre 2016, à 20 h 30, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Approuver la modification de l'article 2 du règlement tarifaire relatif au règlement d'assainissement des installations d'épuration des eaux usées
3. Discuter et approuver le budget 2017, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives
4. Présentation et approbation du décompte relatif aux travaux du PGEE hors zone
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 27'200.- destiné à financer la pose de quatre containers semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères. Financement par une subvention et par un prélèvement sur le compte de réserve pour le service des ordures
6. Rapport du Conseil communal
7. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.lesgenevez.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné au point 2 est déposé publiquement au Secrétariat communal où il peut être consulté 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée précitée. Les éventuelles oppositions seront adressées, par écrit et dûment motivées durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Les Genevez, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal

Grandfontaine**Assemblée communale ordinaire, mercredi 14 décembre 2016, à 20 h 15, au bâtiment scolaire**

Ordre du jour :

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2016

3. Budget 2017

- Prendre connaissance et accepter le budget de fonctionnement 2017 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives

4. Prendre connaissance et accepter les modifications du règlement d'organisation de la commune mixte de Grandfontaine**5. Divers**

Le règlement mentionné sous chiffre 4 est déposé publiquement au Secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Grandfontaine, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal

Haute-Ajoie**Assemblée communale, jeudi 1^{er} décembre 2016, à 20 h 15, à la halle de gymnastique à Chevenez**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 5 juillet 2016
2. Informations - Communications
3. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2017
Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales
4. Décider le réaménagement de la rue des Cantons à Chevenez et voter le crédit de Fr. 270'000.- à financer par voie d'emprunt
5. Prendre connaissance, approuver les décomptes finaux et donner compétence au Conseil communal pour consolider les emprunts liés aux investissements suivants:
 - a. Réaménagement du secteur Coin des Moulins à Chevenez
 - b. Sécurisation du secteur les Tuileries à Chevenez
6. Divers

Le budget 2017 est à disposition de la population au bureau communal, L'Abbaye 114 à Chevenez. Il peut être téléchargé ou imprimé à partir du site internet www.hauteajoie.ch.

Haute-Ajoie/Chevenez, le 10 novembre 2016

Le Conseil communal

Mervelier**Assemblée communale ordinaire, lundi 5 décembre 2016, à 20 h, à la salle communale de Mervelier**

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 17 octobre 2016.
2. Présenter, discuter et adopter le crédit de Fr. 4'000'000.00 pour l'aménagement d'une déchèterie régionale avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile.

3. Présenter, discuter et adopter le budget 2017, la quotité d'impôts, les différentes taxes communales et les prix de vente des parcelles viabilisées du ban de Mervelier.
4. Divers.

Mervelier, le 17 novembre 2016

Le Conseil communal

Mervelier

Dépôt public

Aménagement d'un trottoir à la route de la Scheulte du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal met à l'enquête publique l'aménagement du trottoir de la route de la Scheulte.

Le plan d'aménagement dossier N° 3688 est déposé publiquement au secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions faites par écrit et dûment motivées sont à adresser au secrétariat communal jusqu'au 23 décembre 2016 inclus.

La présente publication se fonde sur l'art. 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur l'art. 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, ainsi que sur les art. 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage.

Au nom du Conseil communal
Martine Brêchet, maire
Alexandra Wingeier, secrétaire

Muriaux

Assemblée communale ordinaire, mardi 13 décembre 2016, à 20 h, à l'école des Emibois

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement de l'année 2017, fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes diverses
3. Statuer sur la demande de naturalisation de M^{me} Sylvie Fortin
4. Divers et imprévus

Muriaux, le 23 novembre 2016

Le Conseil communal

Pleigne

Assemblée communale, jeudi 15 décembre 2016, à 20 h, à l'Epicentre

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Décider et voter un crédit global de Fr. 1'590'000.– pour la traversée du village et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds. Sont compris dans ce crédit: Fr. 1'215'000.– pour l'assainissement du réseau d'eau potable et lutte incendie et Fr. 375'000.– pour l'assainissement global de l'éclairage public.
3. Décider et voter un crédit de Fr. 250'000.– pour le traitement des eaux déversées dans le cadre du PGEE et des travaux de la traversée du village et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.

4. Prendre connaissance du projet de déchèterie régionale. Approuver le crédit de 4 millions de francs destiné à sa réalisation et autoriser le comité du SEOD à réaliser le projet définitif, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir, et donner compétence au comité pour contracter un emprunt et le consolider.
5. Sous réserve de l'acceptation du point 3, discuter et décider de l'adhésion de la commune au projet de déchèterie régionale.
6. Discuter et adopter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales, et voter le budget 2017
7. Discuter et voter un transfert de terrain entre la Commune, propriétaire de la parcelle 191 du ban de Pleigne, et le propriétaire de la parcelle 192 du ban de Pleigne, M. Joss. Ainsi qu'un droit de passage pour ce dernier sur la parcelle 191 afin de garantir un accès à leur parcelle. Ceci dans le but de l'installation d'une station transformatrice de BKW.
8. Divers

Le Conseil communal

Porrenruy

Assemblée bourgeoise ordinaire, vendredi 16 décembre 2016, à 20 h, à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 2016
2. Rapport du président du Conseil
3. Rapport du président de la Commission forestière
4. Budget 2017
5. Hommage à notre ancien forestier-bûcheron
6. Divers

Le Conseil de bourgeoisie

Porrenruy

Séance ordinaire du Conseil de ville, jeudi 8 décembre 2016, à 18 h 30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville (2^e étage)

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Réponse à la question écrite intitulée « Camping municipal et Skate parc » (N° 960) (PDC-JDC).
5. Traitement du postulat intitulé « Administration communale: l'égalité est-elle une réalité? » (N° 963) (PS-Les Verts).
6. Approuver un crédit de Fr. 480'000.–, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures et des applications informatiques de l'administration municipale pour les années 2017-2019.
7. Élections des président-e, 1^{er-re} vice-président-e et 2^e vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).
8. Divers.

Porrenruy, novembre 2016

Au nom du Conseil de ville
Le président: Marcel Meyer

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Rocourt**Assemblée communale,
mercredi 7 décembre 2016, à 20 h,
à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Lecteur et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2016.
2. Adopter le budget 2017, les taxes relatives et la quotité d'impôts.
3. Divers.

Rocourt, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal

Saulcy**Fermeture hivernale de route**

Vu les articles de l'Ordonnance sur la police des routes et de la signalisation du 6.12.78 et l'article 52.2 de la Loi sur la construction et l'entretien des routes du 26.10.1978, la commune de Saulcy informe les usagers que la route Saulcy-Bollement sera fermée à la circulation jusqu'au 01.04.2017.

Les usagers de la route se conformeront à la signalisation en place.

Saulcy, le 23.11.2015

Le Conseil communal

Val Terbi**Séance du Conseil général, mardi 6 décembre
2016, à 19 h 30, au Centre communal de Vicques –
1^{er} étage**

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 20 septembre 2016 à Vicques
3. Communications
4. Questions orales
5. Information concernant le projet d'agglomération de 3^e génération (PA3)
6. Résultat du postulat de M. Alain Ryser intitulé « Télécommunication – Fibre optique »
7. Réponse à l'interpellation de M. Michel Gury intitulé « Des pêcheurs oubliés »
8. Budget 2017
 - a. Fixation de la quotité d'impôt et autres impôts
 - b. Discuter et approuver le budget de fonctionnement
 - c. Discuter et approuver le budget des investissements
 - d. Discuter et approuver les budgets bourgeois
9. Sous réserve d'approbation de la construction d'une crèche/UAPE et/ou de la fusion des communes de Val Terbi et Corban par le peuple, présentation, discussion et adoption d'un crédit de Fr. 220'000.– concernant la transformation des bureaux de l'administration communale et des loges pour les artistes; donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation du projet
10. Sous réserve d'approbation de la construction d'une crèche/UAPE par le peuple, présentation, discussion et adoption d'un crédit de Fr. 60'000.– pour la pose de capteurs photovoltaïques sur le nouveau bâtiment de la crèche; donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation du projet
11. Suite à l'acceptation de la modification du plan d'aménagement local sur les parcelles 10, 11, 13, 961 et 1026; décider l'échange de la future

parcelle 3400, propriété de la Commune mixte de Val Terbi contre la parcelle 1026, propriété de la Bourgeoisie de Vicques

12. Ratifier la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur la consolidation du crédit de construction de Fr. 235'000.– destiné à la rénovation des salles d'économie familiale
13. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2017
 - a. Présidence
 - b. 1^{re} vice-présidence
 - c. 2^e vice-présidence
 - d. 2 scrutateurs

Vicques, le 14 novembre 2016

Au nom du Conseil général

Le président: Jean-Luc Charmillot

La secrétaire: Sophie Lachat

Val Terbi**Élection complémentaire par les urnes
d'un conseiller communal le 15 janvier 2017**

Les électrices et électeurs du cercle électoral de Montsevelier sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un conseiller, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques, du règlement sur les élections communales et de la convention de fusion entre les communes de Montsevelier, Vermes et Vicques.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 5 décembre 2016, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: ancienne école de Montsevelier

Heure d'ouverture: dimanche 15 janvier 2017 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 5 février 2017, aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 18 janvier 2017, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Val Terbi, le 9 novembre 2016

Le Conseil communal

**Publications
des autorités administratives ecclésiastiques****La Baroche****Assemblée paroissiale de la Commune
ecclésiastique, mercredi 7 décembre 2016, à 20 h,
à la salle paroissiale à Miécourt**

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant:

1. Accueil - recueillement
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 1^{er} juin 2016
4. Budget 2017 et quotité d'impôt
5. Règlement de la CE de la Baroche, discuter et approuver quelques modifications

6. Approbation de la Convention et du Règlement concernant la répartition des frais de l'Unité Pastorale de la VAB
7. Présentation du nouveau logo
8. Divers

Invitation cordiale à chacune et à chacun.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Bassecourt-Berlincourt

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 5 décembre 2016, à 20 h, à la salle « Arc en Ciel » du complexe paroissial

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 13 juin 2016 ;
2. Budget 2017 et taux d'impôt ;
3. Informations pastorales ;
4. Divers.

Le Conseil de paroisse

Les Bois

Assemblée de paroisse, le 12 décembre 2016, à 20 h 15, au Centre paroissial

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Nomination de 2 scrutateurs
 3. P.-V. de la dernière assemblée
 4. Présentation et approbation du budget 2017
 5. Divers
-

Boncourt

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 5 décembre 2016, à 20 h 15, à la Maison des œuvres

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Travaux de rénovation à la cure: voter un crédit de Fr. 50'000.- et son financement
3. Discuter et voter le budget 2017, fixer la quotité d'impôt
4. Caisse de pensions des employés de la Commune ecclésiastique: voter la participation de l'employeur à la contribution de solidarité
5. Élire le/la secrétaire des assemblées
6. Divers et imprévus

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Bonfol

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique romaine, mercredi 7 décembre 2016, à 20 h, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2017
3. Informations pastorales
4. Divers.

Bonfol, le 4 novembre 2016

Le Secrétariat de la commune ecclésiastique

Les Breuleux

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 7 décembre 2016, à 20 h, à la salle de la Pépinière

Ordre du jour:

1. Accueil et bienvenue.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Budget 2017.
5. Divers.

Les Breuleux, le 21 novembre 2016

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Corban

Assemblée de la Commune ecclésiastique, le 14 décembre 2016, à 20 h, à la salle de paroisse à la Cure

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2016
2. Fixer la quotité d'impôt
3. Budget 2017
4. Élections
 - Élection d'un conseiller-e
 - Élection d'un-e secrétaire des assemblées
 - Élection d'un-e vérificateur-trice des comptes
5. Informations pastorales
6. Divers et imprévus

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Cornol

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 8 décembre 2016, à 20 h 15, à la maison de paroisse

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de la secrétaire des assemblées
3. Abroger l'article sur la caution (Art. 35 al. 3)
4. Budget 2017
5. Divers et imprévus.

Le Conseil de paroisse

Courrendlin

Assemblée ordinaire, de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 13 décembre 2016, à 20 h 15 à la Maison des œuvres de Courrendlin

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Prendre connaissance du budget 2017; fixer la quotité d'impôt
3. Informations pastorales
4. Divers et imprévus.

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique catholique-romaine

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch
jusqu'au lundi 12 heures

Courroux-Courcelon

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 7 décembre 2016, à 20 h, au Centre paroissial Trait d'Union

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter le budget 2017; fixer la quotité d'impôts
3. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Courtételle

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 7 décembre 2016, à 20 h, au Foyer Notre-Dame

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 8 juin 2016
2. Présentation et acceptation du budget 2017
3. Informations pastorales
4. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

Glovelier

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 15 décembre 2016, à 20 h 15, au Centre Saint-Maurice

Ordre du jour ;

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2017
3. Divers et imprévus

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Lajoux

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 6 décembre 2016, à 20 h, à la Maison des œuvres

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Budget 2017.
4. Rapport d'activité paroissiale.
5. Divers.

Lajoux, le 18 novembre 2016

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Mervelier - La Scheulte

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 7 décembre 2016, à 20 h, à la salle paroissiale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2017.
3. Divers.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Montignez

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mardi 13 décembre 2016, à 20 h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. a) Décider la pose d'une nouvelle chaudière au bâtiment de la cure, voter la dépense nécessaire de Fr. 15'750.- et donner compétence au Conseil paroissial pour la réalisation.
b) Voter le financement par les recettes du compte d'exploitation.
3. Décider d'abaisser dès fin 2017 l'amortissement annuel de Fr. 12'000.- à Fr. 10'000.- concernant l'emprunt N° 107.035.11/1 contracté pour la rénovation de la cure.
4. Discuter et voter le budget 2017 et fixer le taux d'impôt.
5. Élection d'un membre du Conseil de paroisse.
6. Divers et imprévus.

Le secrétaire: Ph. Terrier

Montsevelier

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 8 décembre 2016, à 20 h 15, à la maison de paroisse

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
 2. Budget 2017 et quotité d'impôt.
 3. Discuter et accepter le crédit nécessaire à la rénovation du tableau électrique et des cloches de l'église.
 4. Divers.
-

Movelier-Mettembert

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mercredi 14 décembre 2016, à 20 h, à la salle paroissiale de Movelier

Ordre du jour :

1. Lecture de procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2017
3. Nommer un/e conseiller/ère
4. Information de l'équipe pastorale
5. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

Le Noirmont

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 5 décembre 2016, à 20 h 15, à la salle de la bibliothèque

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2016
2. Budget 2017
3. Informations de l'équipe pastorale
4. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Porrentruy

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 5 décembre 2016, à 20 h 15, au Centre paroissial « Les Sources »

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13.6.2016
2. Acceptation du budget 2017 et fixation de la quotité d'impôt (inchangée).

3. Voter un crédit de Fr. 109'000.– pour l'assainissement des murs de l'église Saint-Pierre, à prélever sur le fond « Bâtiments paroissiaux ».
4. Approbation du projet d'aide humanitaire
5. Informations:
 - a) du Conseil de paroisse
 - b) de l'Équipe pastorale.
6. Divers.

Rebeuvelier

Assemblée du budget de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 30 novembre 2016, à 20 h, la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Désignation d'un scrutateur
2. Lecture et approbation du P.V. de la dernière assemblée
3. Voter le budget 2017 et fixer la quotité d'impôts
4. Modification de l'article 28 chiffre 11 du règlement de la Commune ecclésiastique de Rebeuvelier
5. Divers

Le Conseil de paroisse

Vermes-Envelier - Elay

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 13 décembre 2016, à 20 h, à la salle de la Cure

Ordre du jour:

- 1 Procès-verbal de la dernière assemblée
2. a) Voter la quotité d'impôt pour 2017
b) Discuter et voter le budget 2017
3. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Avis de construction

Bonfol

Requérant: Fanfare La Fromontine, par MM. Claude Girardin et Jean-Marie Moret, Route de Courtavon 3D, 2944 Bonfol. Auteur du projet: Fanfare La Fromontine, par MM. Claude Girardin et Jean-Marie Moret, Route de Courtavon 3D, 2944 Bonfol.

Projet: construction d'un foyer couvert avec passage pour fumée, pour gril à l'Est du bâtiment N° 214, sur la parcelle N° 2962 (surface 235'884 m²), sise au lieu-dit « Borez » - Zone d'affectation: Forêt / agricole.

Dimensions principales couvert: longueur 3 m 60, largeur 3 m 60, hauteur 2 m 45, hauteur totale 3 m 20. Dimensions foyer pour gril: diamètre 1 m 60, hauteur 0 m 90, hauteur totale 0 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois sans fermeture. Couverture: tôle thermolaquée, teinte brune.

Dérogations requises: Art. 21 LFOR, art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2016 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 18 novembre 2016

Le Conseil communal

Damphreux

Requérant: Bertrand Gainon, Vie de Bonfol 61D, 2933 Damphreux. Auteur du projet: Bertrand Gainon, Vie de Bonfol 61D, 2933 Damphreux.

Projet: transformation et agrandissement du bâtiment N° 61D: transformations intérieures et construction d'une annexe avec toiture plate, cheminée et panneaux solaires thermiques en toiture + remplacement de la chaudière mazout par PAC géothermique, isolation sur plancher des combles du bâtiment existant + aménagement d'une mare et d'un potager, sur la parcelle N° 1231 (surface 2960 m²), sise au lieu-dit « Vie de Bonfol ». Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales existantes (N° 61D: longueur 12 m 45, largeur 10 m 85, hauteur 5 m, hauteur totale 6 m 90. Dimensions annexe: longueur 19 m, largeur 6 m 10, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50. Dimensions liaison existant/annexe: longueur 6 m 86, largeur 3 m 40, hauteur 5 m, hauteur totale 5 m.

Genre de construction: murs extérieurs: existant: inchangé / Annexe: maçonnerie. Façades: existant: inchangé / Annexe: crépi, teinte blanche. Couverture: existant: inchangé / Annexe: gravier, teinte grise.

Dérogation requise: Art. 23 al. 2 RCC – forme de toiture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2016 au secrétariat communal de Damphreux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Damphreux, le 17 novembre 2016

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Adelimmo SA, rue de l'Avenir 23, 2800 Delémont. Auteur du projet: Milani architecture Sàrl, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Projet: déconstruction du bâtiment N° 7 et des annexes de jardin, construction d'une maison familiale avec panneaux solaires (2 x 20 m², façade Sud) et garage double et d'une maison mitoyenne avec panneaux solaires (2 x 26 m², façade Sud) et 2 garages doubles, sur la parcelle N° 1320 (surface: 2698 m²), sise chemin des Adelles. Zone de construction HAa: Zone d'hab. A, secteur HAa (2 niv).

Description: déconstruction du bâtiment N° 7 et des annexes de jardin, construction d'une maison familiale, d'une maison mitoyenne et de garages.

Dimensions maison familiale: longueur 20 m 30, largeur 15 m 80, hauteur 5 m 65, hauteur totale 6 m 85. Dimensions maison mitoyenne: hauteur 20 m, largeur 16 m, hauteur 5 m 28, hauteur totale 6 m 86.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et brique. Façades: bois, couleur blanc et gris. Couverture: tuiles. Chauffage: PAC air-eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 23 décembre 2016 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la

compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 18 novembre 2016

Le Service l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérant: L'Aide SA, rue du Chaumont 5, 2900 Porrentruy. Auteurs du projet: DL-C SA, rue du Nant 7, 1207 Genève. Itten Brechbühl SA, Av. d'Ouchy 4, 1006 Lausanne.

Projet; construction d'un écoquartier de 7 immeubles avec 291 logements et des locaux d'activités aux rez-de-chaussée; un parking couvert de 245 places de stationnement, 66 places de stationnement et des abris pour les vélos en surface. Pose de panneaux solaires et photovoltaïques en toiture, sur la parcelle N° 5232 (surface 18'568 m²), sise rue Auguste-Quiquerez, lieu-dit « Gros Seuc ». Zone de construction: HA. Plan spécial N° 74 European 9 - Gros Seuc.

Dimensions bâtiment A4: longueur 37 m 30, largeur 20 m 70, hauteur 21 m. Dimensions bâtiment A5: longueur 37 m 30, largeur 20 m 70, hauteur 21 m. Dimensions bâtiment B1.1: longueur 35 m, largeur 17 m 20, hauteur 21 m. Dimensions B1.2: longueur 35 m 35, largeur 17 m 20, hauteur 21 m. Dimensions B2.1: longueur 35 m, largeur 17 m 20, hauteur 21 m. Dimensions B2.2: longueur 35 m 35, largeur 17 m 20, hauteur 21 m. Dimensions B3: longueur 37 m 30, largeur 20 m 70, hauteur 21 m.

Genre de construction: murs extérieurs: structure béton. Façades: Eternit / pierre, couleur: gris / beige. Couverture: végétalisée. Chauffage: PAC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 23 décembre 2016 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 21 novembre 2016

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Fontenais / Bressaucourt

Requérant: Commune de Fontenais, Administration communale, Place de la Fontaine 208, CP 92, 2902 Fontenais. Auteur du projet: EcoEng Sàrl, Place de la Gare 4, CP 1211, 2900 Porrentruy.

Projet: réfection et remise en état du chemin à vocation agricole et forestière avec de la groise (env. 1888 m²) et de l'enrobé (env. 4352 m²) + aménagement d'une place à côté du bâtiment N° 83, d'une piste d'accès au champ et d'une place de retournement (parcelle N° 1176), selon dossier déposé, sur les parcelles N°s 1158 (surface 4623 m²), 1176 (surface 289'764 m²), 1339 (surface 462'478 m²), 2235 (surface 3160 m²), sises

au lieu-dit « Sous les Roches ». Zone d'affectation: Agricole et forêt.

Dimensions principales: longueur 1950 m, largeur 3 m à 3 m 20.

Genre de construction: chemin avec groise et enrobé, largeur 3 m 20 / banquettes 0,50 m et 0,30 m.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2016 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 15 novembre 2016

Le Conseil communal

Muriaux / Les Emibois

Requérant: Garage Eloy Frésard SA, Les Emibois, 2338 Les Emibois. Auteur du projet: Garage Eloy Frésard SA, Les Emibois, 2338 Les Emibois.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 52: atelier avec mezzanine, place de lavage fermée sur 3 côtés en annexe contiguë et toiture plate + aménagement d'une rampe dans l'angle Nord-Est, sur la parcelle N° 170 (surface 2703 m²), sise route Principale. Zone d'affectation: CA.

Dimensions principales (existantes): longueur 20 m 30, largeur 10 m 50, hauteur 6 m, hauteur totale 8 m 90. Dimensions agrandissement: longueur 20 m 65, largeur 11 m 70, hauteur 6 m 875, hauteur totale 8 m 05. Dimensions place de lavage: longueur 10 m 50, largeur 5 m 10, hauteur 5 m 55, hauteur totale 5 m 55. Dimensions de la rampe: longueur 14 m, largeur 13 m, hauteur 1 m 20, hauteur totale 1 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et ossature métallique. Façades: Eternit Largo et Eternit Onda Press, teinte claire à préciser. Couverture: Eternit Onda Press, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2016 au secrétariat communal de Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal

Saignelégier

Requérant: Nanon architecture SA, En Roche de Mars 14, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Nanon architecture SA, En Roche de Mars 14, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage en annexe contiguë, terrasse couverte, poêle, velux, grenier non habitable et PAC ext., sur la parcelle N° 1250 (surface 583 m²), sise au lieu-dit « Sur

les Craux». Zone d'affectation: Habitation HAb1, plan spécial Sur les Craux.

Dimensions principales: longueur 15 m 20, largeur 10 m 50, hauteur 3 m 47, hauteur totale 5 m 15 m. Dimensions garage (annexe): longueur 3 m 65, largeur 13 m 50, hauteur 3 m 10, hauteur totale 3 m 10. Dimensions terrasse couverte: longueur 3 m 98, largeur 4 m 80, hauteur 2 m 30, hauteur totale 2 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2016 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 18 novembre 2016

Le Conseil communal

Val Terbi / Montsevelier

Requérant: Marilyne et JérémY Chételat, En Vevie 4, 2825 Courchapoix. Auteur du projet: Beeler-Rossier, Rue de Mévilier 26, 2738 Court.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert à voiture / rangement et local technique en annexes contiguës, terrasse couverte (rez) et terrasse non couverte (étage), PAC int. avec 2 grilles en façades + cabanon de jardin, sur la parcelle N° 1187 (surface 1024 m²), sise au lieu-dit «La Creste». Zone d'affectation: Habitation HAa, plan spécial Les Mengartes modifié.

Dimensions principales: longueur 11 m 22, largeur 9 m 04, hauteur 6 m 56, hauteur totale 8 m 80. Dimensions couvert voitures / rangement: longueur 7 m 46, largeur 5 m 80, hauteur 2 m 78, hauteur totale 2 m 78. Dimensions local technique: longueur 5 m 10, largeur 2 m 80, hauteur 3 m 60, hauteur totale 3 m 60. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m 50, largeur 7 m 10, hauteur 4 m 60, hauteur totale 4 m 60. Dimensions cabanon de jardin: longueur 4 m, largeur 3 m, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: maison: ossature bois isolée / cabanon: ossature bois. Façades: maison: crépi, teinte blanc cassé / cabanon: bardage bois blanchi. Couverture: maison: tuiles, teinte grise / cabanon: tôle ondulée, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2016 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 21 novembre 2016

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA RE **CH** RE **REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**



À la suite de la cessation d'activité de la titulaire, le Département de l'environnement met au concours le poste de

Chef-fe du Service du développement territorial

Mission: En qualité de chef-fe de Service, vous dirigez le Service du développement territorial (SDT), composé de plusieurs sections. Par une gestion appropriée, vous assurez la qualité des prestations du service et le dynamisme de celui-ci. Le service est en charge de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'énergie, des permis de construire, de la géoinformation et du développement durable. Avec les responsables de ces domaines, vous gérez la coordination interne des activités du service et les liens avec les autres entités administratives. Vous conduisez l'élaboration d'études fondamentales et stratégiques. En collaboration étroite avec le chef du Département, vous appliquez et faites respecter la législation fédérale et cantonale en la matière. Vous représentez le Canton et défendez ses intérêts dans des organisations intercantionales et auprès des instances fédérales.

Profil: Master universitaire (par ex. dans l'un des domaines suivants: architecture, ingénierie, géographie, urbanisme, aménagement, économie, droit, administration publique) complété par un post-master ou formation complémentaire jugée équivalente dans le domaine concerné. Expérience professionnelle de 5 à 6 ans minimum. Compétences en gestion d'une équipe multidisciplinaire. Sens de l'organisation, aptitudes à la communication et à la négociation, esprit créatif, capacités décisionnelles. Bonnes connaissances des institutions et du contexte jurassien et fédéral. La pratique de l'allemand représente un atout. Maîtrise des outils informatiques usuels.

Traitement et fonction: Classe 24, Chef-fe de Service IVa.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2017 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. David Eray, Ministre de l'environnement, tél. 032/420 53 03.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Chef-fe de Service SDT», jusqu'au 16 décembre 2016.

www.jura.ch/emplois

Service de l'enseignement

Mises au concours

Le Département de la formation, de la culture et des sports, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant:

ÉCOLE SECONDAIRE (9^e – 11^e HarmoS)

CERCLE SCOLAIRE SECONDAIRE DU VAL TERBI

1 poste à 50 %

(13-15 leçons hebdomadaires)

Degrés: 9^e – 11^e HarmoS

Disciplines: Allemand, Anglais, Français et histoire.

Contrat de travail de durée déterminée de 6 mois (CDD).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Didier Spies, Président de la Commission d'école, Rue des Contours 8, 2822 Courroux.

POUR CE POSTE:

1. Profil: Bachelor universitaire et Master HEP pour les disciplines susmentionnées.
2. Traitement et fonction: classe 17, enseignant secondaire
3. Entrée en fonction: 1^{er} février 2017
4. **Date limite de postulation: 9 décembre 2016**
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de l'Office des poursuites;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr.
6. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école concernée.

Delémont, le 15 novembre 2016

Service de l'enseignement

Vous pouvez envoyer
vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Divers

SEDE - Syndicat d'épuration
des eaux usées de Delémont et environs

**Assemblée des délégués du SEDE,
mercredi 14 décembre 2016, à 19 h 30,
à l'Hôtel de Ville de Delémont
(salle du Conseil de Ville, 2^e étage)**

Proposition d'ordre du jour:

1. Ouverture / Salutations
2. PV de l'Assemblée des délégués du 2 décembre 2015
3. Rapport du président de la Commission du SEDE
4. Personnel du SEDE: création d'un poste supplémentaire: présentation, discussion et décision
5. Comptes d'exploitation et d'investissements 2015: présentation, discussion, rapport des vérificateurs des comptes, décision
6. Budgets d'exploitation et d'investissements 2017: présentation, discussion, décision
7. Divers

Soyhières, le 23 novembre 2016

Communication de BKW Energie SA

Révision partielle des «Conditions générales relatives au raccordement au réseau et à l'utilisation du réseau» ainsi que des «Conditions générales relatives à la fourniture d'énergie électrique aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base» de BKW Energie SA:

BKW Energie SA (BKW) procède à une révision partielle des règlements «Conditions générales relatives au raccordement au réseau et à l'utilisation du réseau» et «Conditions générales relatives à la fourniture d'énergie électrique aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base» du 1^{er} janvier 2015.

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Avec les fiches produits et les tarifs en vigueur, elles constitueront la base des rapports juridiques entre BKW et ses clients.

La version électronique des nouveaux règlements est disponible sur www.bkw.ch/cg.

Berne, novembre 2016
BKW Energie SA





Case postale 6744
CH-1002 Lausanne
Tél. + 41 21 348 13 13
Fax + 41 21 348 13 14
www.loro.ch

TABLEAUX DES LOTS DES BILLETS SÉCURISÉS À PRÉTIAGE

Joyeuses Fêtes		Tranche de 175 000 billets à 30.-	
Dès le 30 novembre 2016		Valeur d'émission: 5 250 000.-	
Nb. de billets		Montant du gain	Montant total
1	x	100 000.-	= 100 000.-
1	x	30 000.-	= 30 000.-
2	x	10 000.-	= 20 000.-
50	x	1 000.-	= 50 000.-
80	x	500.-	= 40 000.-
300	x	200.-	= 60 000.-
300	x	130.-	= 39 000.-
975	x	100.-	= 97 500.-
200	x	90.-	= 18 000.-
350	x	80.-	= 28 000.-
4 000	x	60.-	= 240 000.-
9 000	x	50.-	= 450 000.-
8 000	x	40.-	= 320 000.-
64 000	x	30.-	= 1 920 000.-
87 259	gains		= 3 412 500.-
49.86%			= 65%

Solo		Tranche de 600 000 billets à 5.-	
Dès série 11852		Valeur d'émission: 3 000 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	50 000.-	= 50 000.-
1	x	20 000.-	= 20 000.-
1	x	10 000.-	= 10 000.-
1	x	5 000.-	= 5 000.-
60	x	1 000.-	= 60 000.-
60	x	500.-	= 30 000.-
60	x	250.-	= 15 000.-
304	x	200.-	= 60 800.-
1 350	x	100.-	= 135 000.-
1 080	x	50.-	= 54 000.-
1 080	x	40.-	= 43 200.-
1 980	x	25.-	= 49 500.-
15 300	x	20.-	= 306 000.-
5 400	x	15.-	= 81 000.-
5 400	x	12.-	= 64 800.-
30 600	x	10.-	= 306 000.-
12 600	x	7.-	= 88 200.-
60 300	x	5.-	= 301 500.-
135 578		billets gagnants =	1 680 000.-
22.60%			= 56.00%

Tribolo		Tranche de 2 000 000 billets à 2.-	
Dès série 02843		Valeur d'émission: 4 000 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
4	x	20 000.-	= 80 000.-
4	x	10 000.-	= 40 000.-
4	x	5 000.-	= 20 000.-
52	x	1 000.-	= 52 000.-
56	x	500.-	= 28 000.-
500	x	200.-	= 100 000.-
2 000	x	100.-	= 200 000.-
4 000	x	50.-	= 200 000.-
8 000	x	20.-	= 160 000.-
12 000	x	10.-	= 120 000.-
24 000	x	6.-	= 144 000.-
148 000	x	4.-	= 592 000.-
296 000	x	2.-	= 592 000.-
494 620		billets gagnants =	2 328 000.-
24.73%			= 58.20%

7-11-21		Tranche de 420 000 billets à 4.-	
Dès le 3 janvier 2017		Valeur d'émission: 1 680 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	40 000.-	= 40 000.-
1	x	10 000.-	= 10 000.-
1	x	4 000.-	= 4 000.-
20	x	1 000.-	= 20 000.-
10	x	500.-	= 5 000.-
175	x	200.-	= 35 000.-
200	x	104.-	= 20 800.-
780	x	100.-	= 78 000.-
115	x	80.-	= 9 200.-
1 200	x	40.-	= 48 000.-
600	x	36.-	= 21 600.-
1 200	x	30.-	= 36 000.-
1 200	x	24.-	= 28 800.-
2 400	x	20.-	= 48 000.-
2 400	x	12.-	= 28 800.-
12 600	x	10.-	= 126 000.-
19 200	x	8.-	= 153 600.-
9 600	x	6.-	= 57 600.-
42 600	x	4.-	= 170 400.-
94 303		billets gagnants =	940 800.-
22.45%			= 56.00%

Super Dico		Tranche de 510 000 billets à 20.-	
Dès série 49835		Valeur d'émission: 10 200 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	500 000.-	= 500 000.-
1	x	100 000.-	= 100 000.-
1	x	77 777.-	= 77 777.-
1	x	50 000.-	= 50 000.-
1	x	30 000.-	= 30 000.-
3	x	20 000.-	= 60 000.-
3	x	10 000.-	= 30 000.-
10	x	5 000.-	= 50 000.-
10	x	2 000.-	= 20 000.-
150	x	1 000.-	= 150 000.-
50	x	707.-	= 35 350.-
50	x	700.-	= 35 000.-
160	x	500.-	= 80 000.-
200	x	250.-	= 50 000.-
1 200	x	200.-	= 240 000.-
1 500	x	120.-	= 180 000.-
4 200	x	100.-	= 420 000.-
1 000	x	80.-	= 80 000.-
1 000	x	77.-	= 77 000.-
1 700	x	70.-	= 119 000.-
11 400	x	50.-	= 570 000.-
14 100	x	40.-	= 564 000.-
11 700	x	30.-	= 351 000.-
3 600	x	27.-	= 97 200.-
139 800	x	20.-	= 2 796 000.-
20 400	x	10.-	= 204 000.-
10 200	x	7.-	= 71 400.-
222 441		billets gagnants =	7 037 727.-
43.62%			= 69.00%

Trésor		Tranche de 410 000 billets à 10.-	
Dès le 3 janvier 2017		Valeur d'émission: 4 100 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	200 000.-	= 200 000.-
1	x	20 000.-	= 20 000.-
1	x	10 000.-	= 10 000.-
3	x	5 000.-	= 15 000.-
14	x	1 000.-	= 14 000.-
26	x	500.-	= 13 000.-
474	x	200.-	= 94 800.-
160	x	120.-	= 19 200.-
600	x	110.-	= 66 000.-
1 600	x	100.-	= 160 000.-
900	x	80.-	= 72 000.-
900	x	70.-	= 63 000.-
900	x	60.-	= 54 000.-
1 500	x	50.-	= 75 000.-
3 000	x	40.-	= 120 000.-
3 000	x	30.-	= 90 000.-
3 000	x	25.-	= 75 000.-
27 000	x	20.-	= 540 000.-
17 600	x	15.-	= 264 000.-
49 500	x	10.-	= 495 000.-
110 180		billets gagnants =	2 460 000.-
26.87%			= 60.00%

Les lots jusqu'à Fr. 200.- (optionnellement jusqu'à Fr. 1 000.-) sont payés par les points de vente. Les autres lots sont délivrés par la Loterie Romande à réception du billet dûment complété. La prescription des lots intervient six mois après la date limite de vente figurant sur les billets. L'acquéreur de billets se soumet au « Règlement général des billets sécurisés à prétiage » et, cas échéant, au règlement spécifique du billet. Ceux-ci sont disponibles auprès du siège central de la Loterie Romande ainsi que sur son site internet.

La vente de billets ainsi que la délivrance de gains aux personnes de moins de 16 ans est rigoureusement interdite.

